



# NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DES RÉMUNÉRATIONS 2020

**NOUS L'AVONS DEMANDÉE, NOUS L'AVONS EUE :  
LA PRIME DE 1000 € POUR TOUS**



DERNIER ACTE DE LA SAGA DE CES NAO, LE PARTAGE DU « GRISBI ».  
AVEC LE VERSEMENT DE LA PRIME DE

**1000 € POUR TOUS,  
LA DIRECTION A DIT OUI, LA CFDT SIGNE !**

On n'est quand même pas venus  
pour beurrer des sandwiches !

	<b>Augmentations générales</b>	<b>Augmentations individuelles</b>	<b>Mesures spécifiques</b>
<b>COVÉA</b>	1 % au 1 <sup>er</sup> janvier jusqu'à 55 000 €	1,1 % au 1 <sup>er</sup> mars jusqu'à 55 000 € 0,2% de gratifications pour tous au 1 <sup>er</sup> mars 2,1% pour les salaires individualisés	Budget égalité H/F 200 000 € minimum Prime PA* : 1000 € pour tous
<b>AVIVA</b>	0,9 % au 1 <sup>er</sup> avril avec minimum 350 €	0,5 % bonus selon classes	Budget égalité H/F 250 000 €
<b>ALLIANZ</b>	Salaire < 35 000 € : 1,2 % 35 à 40 000 € : 1 % 40 à 50 000 € : 0,8 % 50 à 70 000 € : prime 300 € au 1 <sup>er</sup> janvier Prime PA* : 300/650/1000 €	1,3 %	Commerciaux « protocolisés » prime 300 €
<b>AXA GROUPE</b>	Non cadres 0,8 % au 1 <sup>er</sup> mai Cadres Cl. 5 sal. < 56 000 € 0,2 % au 1 <sup>er</sup> mai	AG + AI : 1,6 % 0,8 % au 1 <sup>er</sup> juillet Cl. 5 : 1,4 % Cl. 6 et 7 : 1,6 %	Cl. 1 et 2 : 991 € Cl. 3 et 4 : 1236 € Cl. 5 : 3110 € Cl. 6 : 4790 € Cl. 7 : 7890 €
<b>GAN/GGVIE GROUPAMA</b> SA-SUPPORT & SERVICES UES	Prime PA* 350/550 €	1,4 % minimum	Régime retraite supplémentaire + 0,1 % Budget égalité H/F 70 000 €
<b>GENERALI</b>	0 %	1 %	Budget égalité H/F, mobilité... 0,3 %
<b>MACSF</b>	0,8 %	1,2 %	
<b>MARSH</b>	Prime performance collective 670 €	1,4 % Budget primes : 350 000 €	Attention particulière retours maternité
<b>MONDIAL ASSISTANCE</b> (AWP FRANCE SAS)	Salaire < 2 000 € : 50 € 2 001 à 2 700 € : 1,8 % 2 701 à 4 000 € : 1,3 % 4 001 à 4 500 € : 1 % au 1 <sup>er</sup> janvier Prime exceptionnelle 800 €		Budget égalité H/F 30 000 € Supplément intéressement en moyenne 700 € Remboursement abonnement transports en commun : 80 %

**Prime PA** : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (loi du 24/12/2018 et JO du 26/12/2018). Prime jusqu'à 1000 €, exonération fiscale et sociale pour une rémunération inférieure à 3 fois le SMIC (sur les 12 mois précédant son versement). Dispositif reconduit pour 2020 sous réserve de la conclusion d'un accord d'intéressement.

## BULLETIN D'INSCRIPTION POUR UNE ADHÉSION CFDT

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tel. bureau : ..... Tel. port. : .....

Email : .....



je bénéficie  
d'un crédit  
d'impôt  
de 66 %